

# COMMUNE DE DAMPIERRE SUR SALON

## Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS-Eau)

### Exercice 2023

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice  
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
070-217001981-20240923-2024-61-DE tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs  
peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Accusé certifié exécutoire

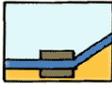
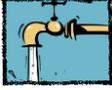
Réception par le préfet : 24/09/2024  
Publication : 24/09/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Les informations et indicateurs définis par le décret n° 2007-765 du 02/05/2007 diffèrent selon les compétences du service.

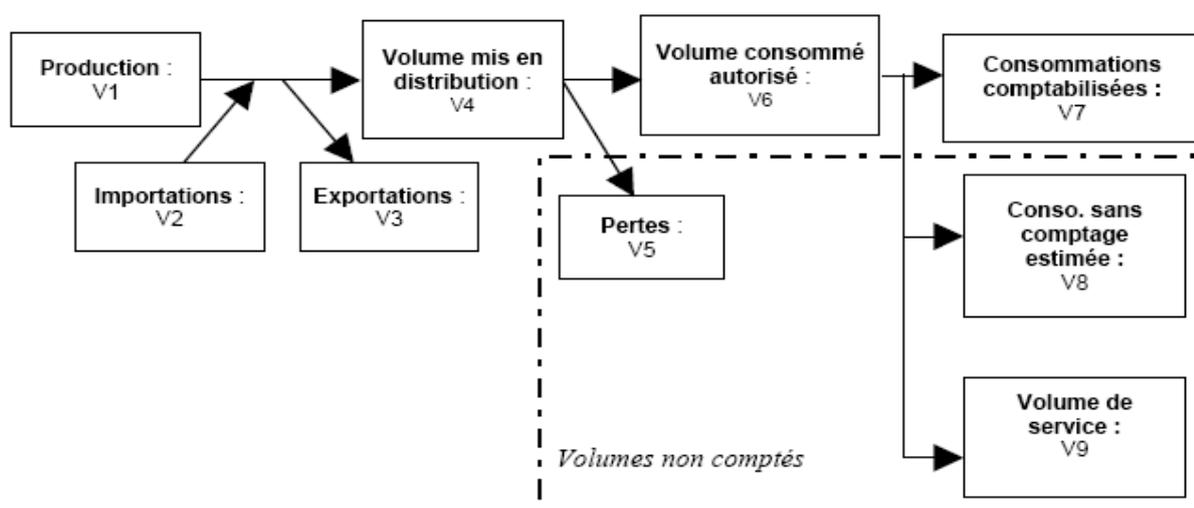
Afin de faciliter la reconnaissance des indicateurs qui vous concernent, le présent modèle associe une icône à chacune des compétences d'un service d'eau potable :

Production		La mission de production consiste à assurer la mise à disposition d'eau potable en tête de réseau de distribution après avoir effectué les traitements requis. Elle peut comprendre le captage, l'adduction d'eaux brutes, le pompage en sortie d'usine.
Transfert		La mission de transfert consiste à assurer le transport de l'eau potable depuis la sortie de l'usine de production jusqu'à des points de livraison de vente en gros. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.
Distribution		La mission de distribution consiste à acheminer l'eau potable pour la mettre à disposition des abonnés de toute nature. Cette mission peut inclure une mission de transfert.

Le calcul d'un certain nombre d'indicateurs nécessite la connaissance de différents volumes définis par le décret n° 2007-765 du 02/05/2007 :

- $V_1$  ou volume produit (*Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution*)
- $V_2$  ou volume importé (*Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur*)
- $V_3$  ou volume exporté (*Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur*)
- $V_4$  ou volume mis en distribution ( $V_1 + V_2 - V_3$ )
- $V_5$  ou pertes ( $V_6 - V_4$ )
- $V_6$  ou volume consommé autorisé ( $V_7 + V_8 + V_9$ )
- $V_7$  ou volume comptabilisé (*Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés*)
- $V_8$  ou volume consommateurs sans comptage (*Volume – estimé – utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation*)
- $V_9$  ou volume de service du réseau (*Volume – estimé – utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution*)

Le schéma suivant résume la répartition des différents volumes au long de la chaîne de distribution de l'eau potable :



# Table des matières

1. Caractérisation technique du service .....	1
1.1. Présentation du territoire desservi .....	1
1.2. Mode de gestion du service .....	1
1.3. Estimation de la population desservie (D.101.1) .....	1
1.4. Nombre d'abonnements .....	1
1.5. Prélèvement sur les ressources en eau .....	2
1.6. Production .....	3
1.7. Achats d'eaux traitées.....	3
1.8. Volumes vendus au cours de l'exercice .....	3
1.9. Autres volumes .....	4
1.10. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable.....	5
1.11. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) .....	5
2. Tarification de l'eau et recettes du service.....	6
2.1. Modalités de tarification .....	5
2.2. Facture d'eau type (D.102.0) .....	7
2.3. Recettes .....	8
3. Indicateurs de performance.....	9
3.1. Qualité de l'eau (P.101.1 et P.102.1) .....	9
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.103.2).....	9
3.3. Rendement du réseau de distribution (P.104.3) .....	10
3.4. Indice linéaire des volumes non comptés (P.105.3) .....	10
3.5. Indice linéaire de pertes en réseau (P.106.3) .....	10
3.6. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P.107.2).....	11
3.7. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P.108.3).....	11
3.8. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P.151.1) .....	11
3.9. Taux de respect du délai maximal des ouvertures de branchements pour les nouveaux abonnés (P.152.1).....	12
3.10. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P.154.0) .....	12
3.11. Taux de réclamations (P.155.1) .....	12
4. Financement des investissements .....	13
4.1. Branchements en plomb.....	13
4.2. Montants financiers .....	13
4.3. État de la dette du service .....	13
4.4. Amortissements .....	13
4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service .....	14
4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	14
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	14
5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P.109.0) .....	14
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	14
6. Tableau récapitulatif des indicateurs .....	15



# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : **COMMUNE DE DAMPIERRE SUR SALON**
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **COMMUNE**

- Compétences liées au service :

**Production**

Transfert

**Distribution**

- Territoire desservi (nom des communes adhérentes au service, des secteurs et hameaux desservis, etc.) :  
**COMMUNE DE DAMPIERRE SUR SALON**  
**VENTE EN GROS AU SIE DE DELAIN DENEVRE ET A LA COMMUNE D'AUTET.**

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en  régie  
 **délégation de service public (affermage)**

Si c'est une **délégation de service public** :

- Nom du délégataire : **SAUR**
- Date de début de contrat : **01/07/2018**
- Date de fin de contrat : **30/06/2030**
- Missions du délégataire : **PRODUCTION, TRAITEMENT, DISTRIBUTION, GESTION CLIENTELE.**

## 1.3. Estimation de la population desservie (D.101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

	Nombre au 31/12/2022	Nombre au 31/12/2023	Variation en %
Estimation du nombre d'habitants desservis	1 234	1 258	+ 1,94 %

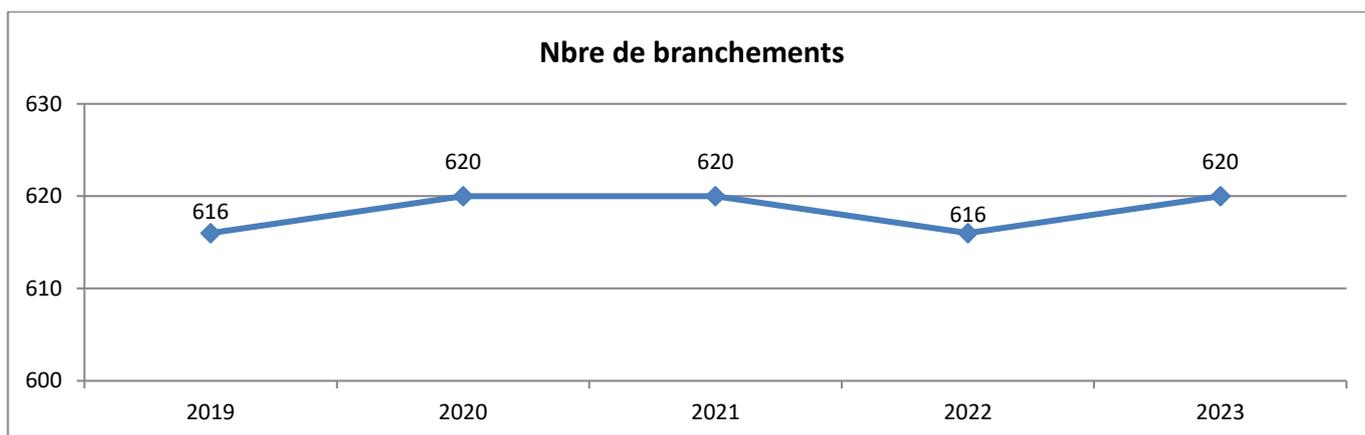
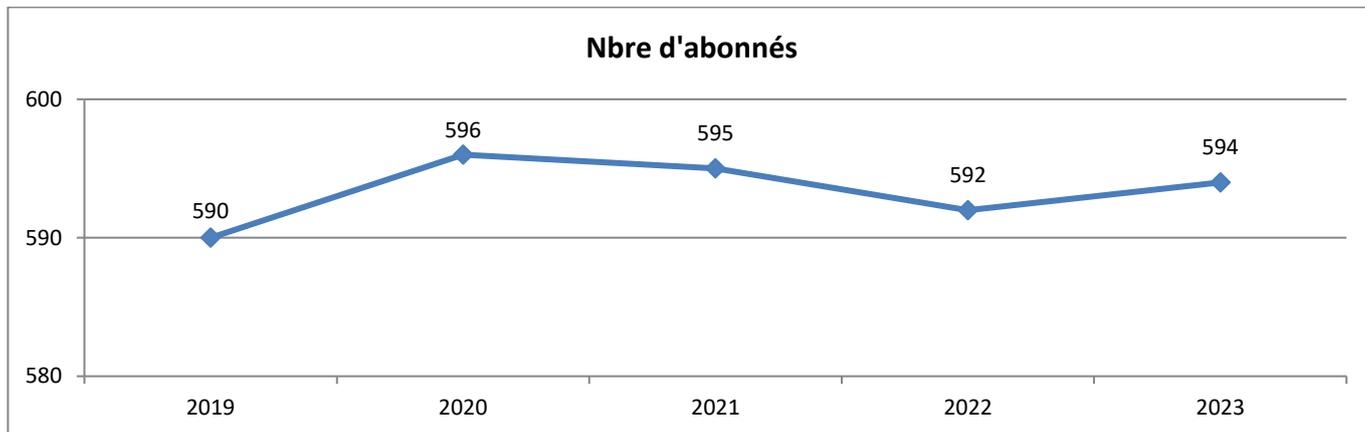
Le nombre d'habitants est donné par l'INSEE, sans compter les populations de DELAIN et DENEVRE

## 1.4. Nombre d'abonnements



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

	Nombre au 31/12/2022	Nombre au 31/12/2023	Variation en %
Nombre d'abonnés	592	594	+ 0,34 %
Nombre de branchements	616	620	+ 0,65 %



## 1.5. Prélèvement sur les ressources en eau



Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux <sup>(1)</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation en %	Date arrêté préfectoral
FORAGE DE LA RIEPPE	Nappe profonde	80 m <sup>3</sup> /h	133 646	<b>149 894</b>	<b>+ 12,16 %</b>	25/01/1996
PUITS D'AUTET	Nappe alluviale	54 m <sup>3</sup> /h	0	<b>0</b>	-	22/06/1994

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités)

*Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :*

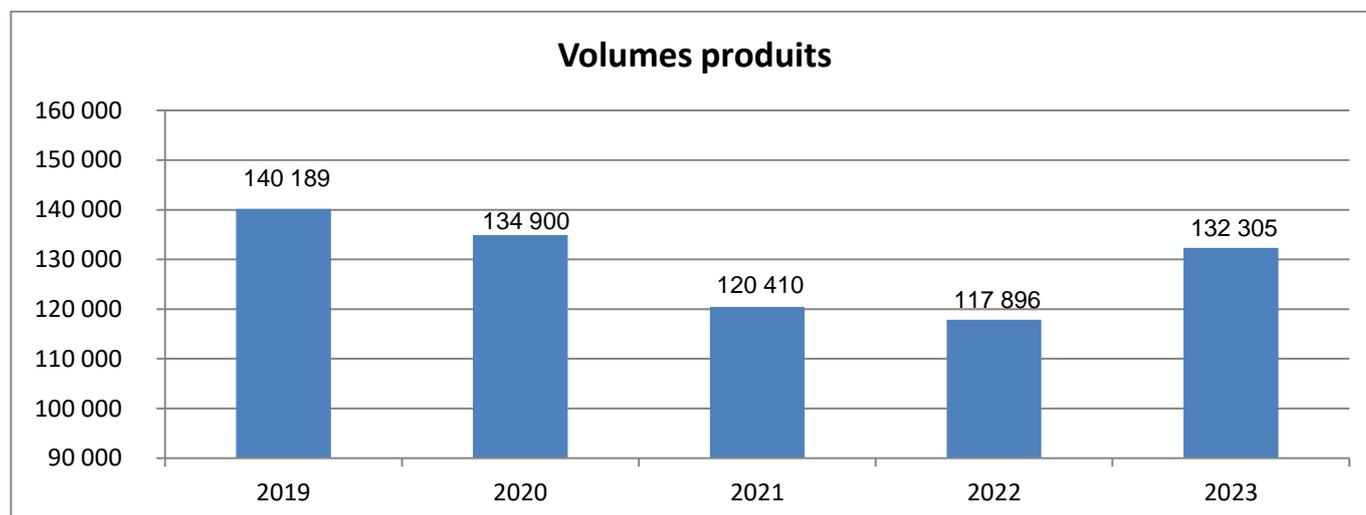
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation en %
	0	0	
<b>Total d'eaux brutes achetées</b>	0	0	

## 1.6. Production



	Volume produit durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Volume produit V1 (*)</b>	117 896	132 305	+ 12,22 %

(\*) Volume produit sur la période de relève ramené à 365 jours



## 1.7. Achats d'eaux traitées



Fournisseurs	Volumes achetés exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volumes achetés exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Total d'eaux traitées achetées : V2</b>			

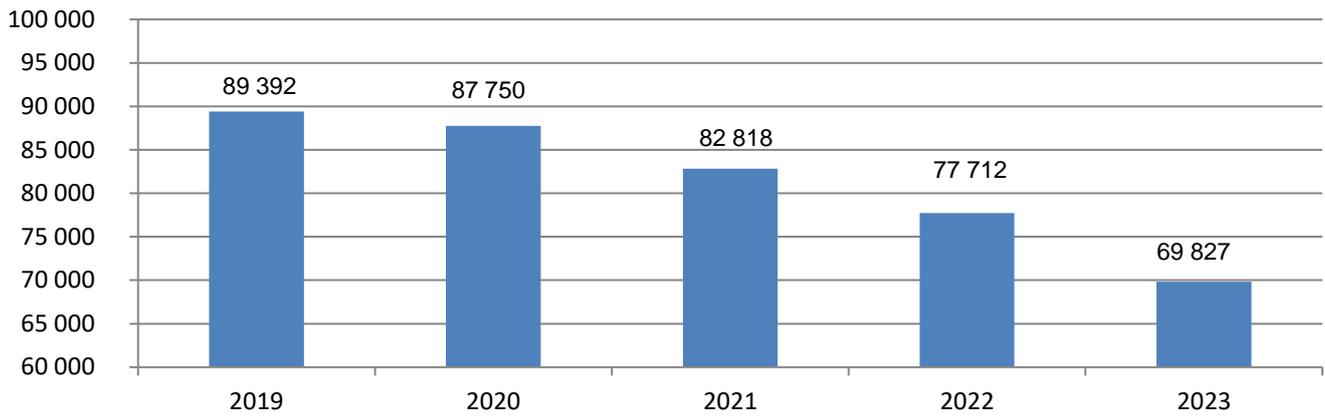
## 1.8. Volumes vendus au cours de l'exercice



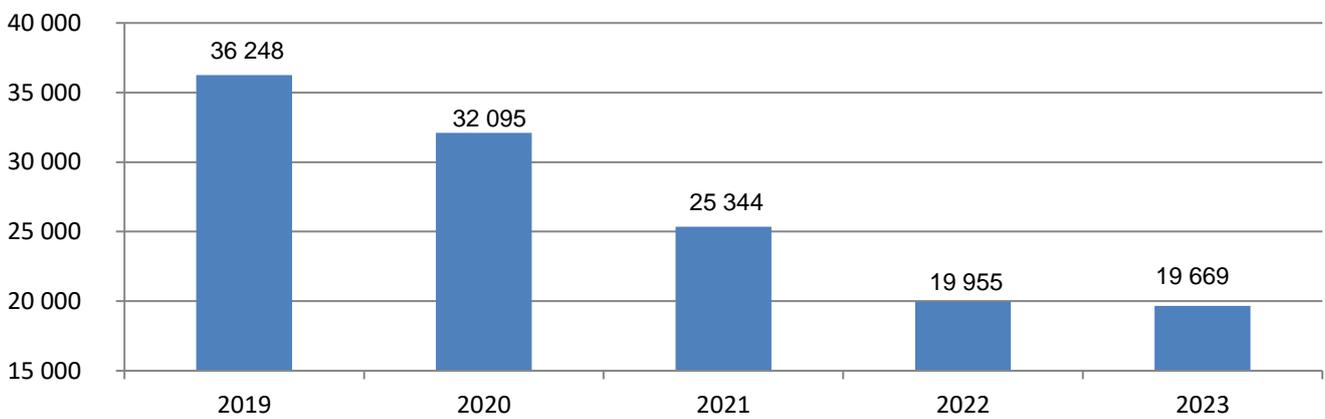
Acheteurs	Volumes vendus exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques	77 712	64 654	
Abonnés non domestiques	NC	5 173	
<b>Total facturé aux abonnés : V7 (*)</b>	77 712	69 827	- 10,15 %
Service de DELAIN DENEVRE	19 955	19 669	- 1,43 %
Service d'AUTET	0	0	
<b>Total exporté vers d'autres services : V3 (*)</b>	19 955	19 669	- 1,43 %
<b>Total des volumes vendus</b>	97 667	89 496	- 8,37%

(\*) Volume consommé sur la période de relève ramené à 365 jours

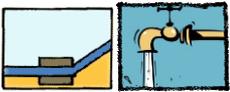
### Volumes consommés comptabilisés



### Volumes exportés



## 1.9. Autres Volumes

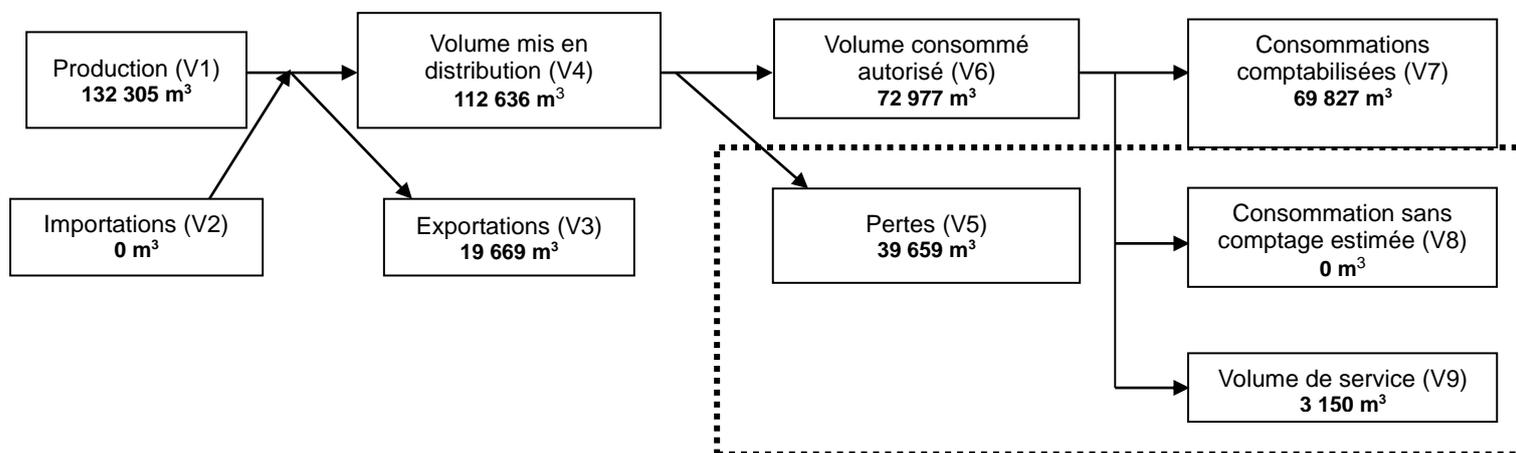
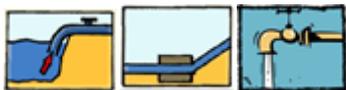


	Exercice 2022 en m³/an	Exercice 2023 en m³/an	Variation en %
<b>Volume des pertes : V5</b>	17 162	<b>39 659</b>	<b>+ 131,09%</b>
<b>Volume consommation sans comptage : V8</b>	0	<b>0</b>	<b>0 %</b>
<b>Volume de service : V9</b>	3 067	<b>3 150</b>	<b>+ 2,71 %</b>

**Volume consommation sans comptage V<sub>8</sub>** = Volume – estimé – utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation

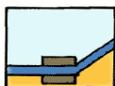
**Volume de service V<sub>9</sub>** = Volume – estimé – utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution, par exemple lors des purges

## 1.10. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours



**NB :** Les Volumes sont extrapolés sur la période de relève de 357 jours et ramenés sur 365 jours.

## 1.11. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 24,277 kilomètres au 31/12/2023

	31/12/2022	31/12/2023	Variation en %
Linéaire de réseau	24,277 km	<b>24,277 km</b>	<b>0 %</b>

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et au 01/01/2024 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup> y compris location du compteur	24,75 €	24,75 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	m <sup>3</sup>	0,4813 €/m <sup>3</sup>	0,4813 €/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup> y compris location du compteur	30,71 €	33,73 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	m <sup>3</sup>	0,6023 €/m <sup>3</sup>	0,6614 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Assujettissement TVA <sup>(2)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> oui 5.5 % <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> oui 5.5 % <input type="checkbox"/> Non
Redevances Agence de l'Eau	Préservation des ressources en eau	0.0900 €/m <sup>3</sup>	0.0900 €/m <sup>3</sup>
	Lutte contre la pollution	0.2800 €/m <sup>3</sup>	0.2900 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3 000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3 000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 04/06/2018 fixant les tarifs du service d'eau potable, part collectivité.
- Délibération du 04/06/2018 approuvant la délégation du service au fermier.

## 2.2. Facture d'eau type (D.102.0)

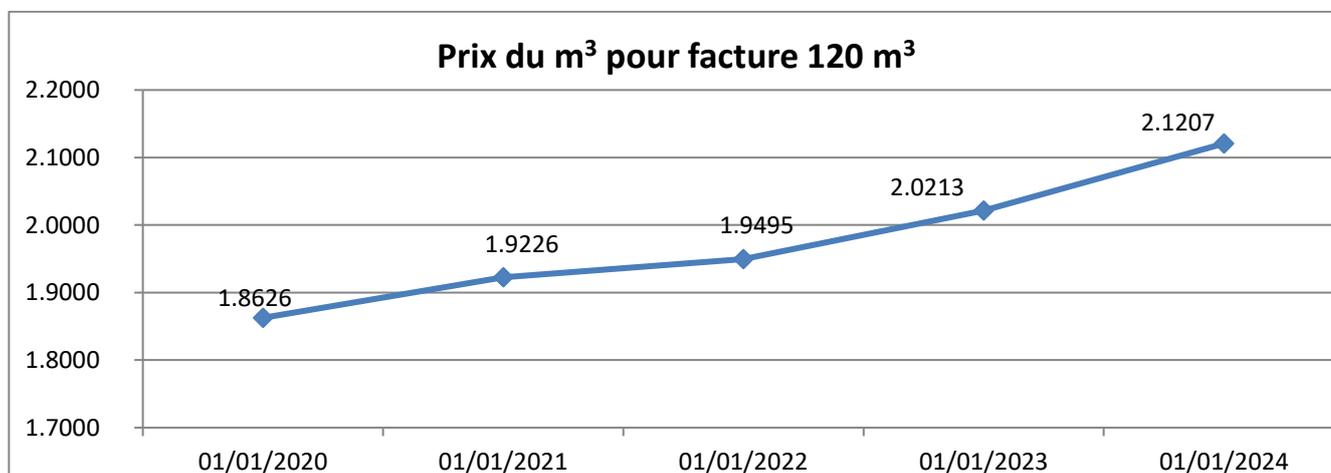


Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	24,75	24,75	0 %
Part proportionnelle	57,76	57,76	0 %
<i>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</i>	82,51	82,51	0 %
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe annuelle	30,71	33,73	+ 9,83 %
Part proportionnelle	72,28	79,37	+ 9,81 %
<i>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</i>	102,99	113,10	+ 9,82 %
<b>Redevances et taxes</b>			
Redevance préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	10,80	10,80	0 %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	34,80	+ 3,57 %
TVA 5.50 %	12,66	13,27	+ 4,79%
<i>Montant redevances et taxes</i>	57,06	58,87	+ 3,17 %
<b>Total TTC</b>	<b>242,55 €</b>	<b>254,48 €</b>	<b>+ 4,92 %</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,0213 €</b>	<b>2,1207 €</b>	<b>+ 4,92 %</b>

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, il vous faut présenter les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.):

- Maintien des tarifs collectivité
- Actualisation des prix fermier
- Augmentation de la redevance de pollution domestique



## 2.3. Recettes



### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	60 000	52 000	- 13,33 %
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>60 000</b>	<b>52 000</b>	<b>- 13,33 %</b>
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
<b>Total autres recettes</b>			
<b>Total des recettes</b>	<b>60 000</b>	<b>52 000</b>	<b>- 13,33 %</b>

### Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	74 700	70 600	- 5,49 %
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>74 700</b>	<b>70 600</b>	<b>- 5,49 %</b>
Recettes liées aux travaux	3 100	800	- 74,19 %
Autres recettes : produits accessoires	4 100	4 200	+ 2,44 %
<b>Total autres recettes</b>	<b>7 200</b>	<b>5 000</b>	<b>- 30,56 %</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>81 900</b>	<b>75 600</b>	<b>- 7,69 %</b>

### Redevances Agence de l'Eau :

	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
<b>Total des redevances</b>	<b>31 000</b>	<b>25 000</b>	<b>- 19,35 %</b>

### Recettes globales :

	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
<b>Total recettes ventes eau y compris redevances Agence de l'Eau</b>	<b>165 700</b>	<b>147 600</b>	<b>- 10,92 %</b>
<b>Total des recettes y compris autres recettes</b>	<b>172 900</b>	<b>152 600</b>	<b>- 11,74 %</b>

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Qualité de l'eau (P.101.1 et P.102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Exercice 2022			Exercice 2023		
	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité
Microbiologiques	11	0	100 %	11	0	100 %
Physico-chimiques	11	0	100 %	11	0	100 %

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.103.2)



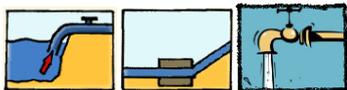
Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre son évolution.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120 selon le barème suivant :

Barème		Valeur	Note
<i>Partie A : Plan de réseaux (15 points)</i>			<b>15</b>
10 pts	VP.236 : Existence d'un plan des réseaux de transport et distribution d'eau potable	OUI	<b>10</b>
5 pts	VP. 237 : Définition d'une procédure de mise à jour du plan de réseau	OUI	<b>5</b>
<i>Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)</i>			<b>30</b>
10 pts	VP. 238 : Existence d'un inventaire des réseaux	OUI	<b>10</b>
de 1 à 5 pts	VP.239 : Pourcentage de linéaire de réseau pour lesquels l'inventaire mentionne les matériaux et diamètre	99,93 %	<b>5</b>
10 pts	VP.240 : Intégration dans la procédure de mise à jour des plans des informations de l'inventaire des réseaux	OUI	<b>10</b>
de 1 à 5 pts	V.P.241 : Pourcentage de linéaire de réseau pour lequel l'inventaire mentionne les dates ou périodes de pose	99,83 %	<b>5</b>
<i>Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)</i>			<b>60</b>
10 pts	VP.242 : Le plan de réseaux précise la localisation des ouvrages annexes	OUI	<b>10</b>
10 pts	VP.243 : Inventaire mis à jour au moins chaque année des pompes et équipements électromécaniques	OUI	<b>10</b>
10 pts	VP.244 : Le plan de réseau mentionne la localisation des branchements	OUI	<b>10</b>
10 pts	VP.245 : Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	OUI	<b>10</b>
10 pts	VP.246 : Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	OUI	<b>10</b>
10 pts	VP.247 : Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau	OUI	<b>10</b>
10 pts	VP.248 : Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	NON	<b>0</b>
5 pts	VP.249 : Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire	NON	<b>0</b>
<b>Total</b>			<b>105</b>

	Exercice 2022	Exercice 2023
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	105	105

### 3.3. Rendement du réseau de distribution (P.104.3)

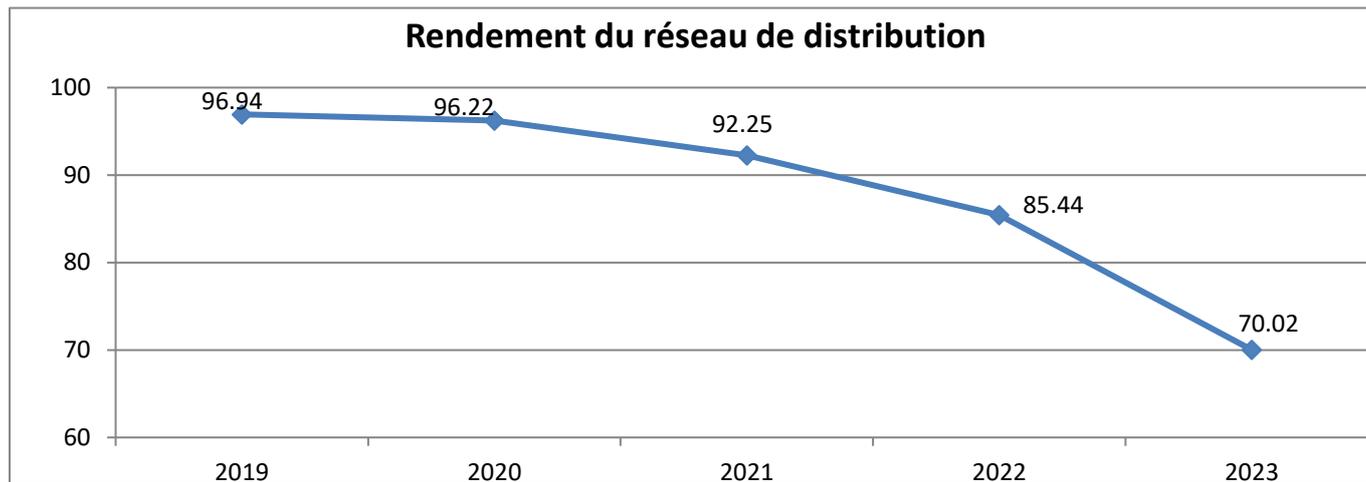


Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

$$\text{Rendement du réseau de distribution} = [(V_6 + V_3) / (V_1 + V_2)] * 100$$

	Exercice 2022	Exercice 2023	Variation
Rendement du réseau	85,44 %	70,02 %	- 18,05 %

A titre indicatif, le rendement primaire =  $V_7/V_4$  est égal à 61,99 % contre 79,35 % en 2022.



### 3.4. Indice linéaire des volumes non comptés (P.105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = (V_4 - V_7) / (\text{nbre de jours de l'année} * \text{linéaire du réseau de desserte en km})$$

	Exercice 2022	Exercice 2023	Variation
Indice linéaire des volumes non comptés	2,28 m <sup>3</sup> /j/km	4,83 m <sup>3</sup> /j/km	+ 111,62 %

### 3.5. Indice linéaire de pertes en réseau (P.106.3)

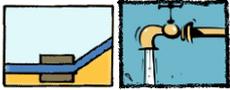


Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = (V_4 - V_6) / (365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km})$$

	Exercice 2022	Exercice 2023	Variation
Indice linéaire des pertes en réseau	1,94 m <sup>3</sup> /j/km	4,48 m <sup>3</sup> /j/km	+ 131,05 %

### 3.6. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P.107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

- **Taux moyen de renouvellement des réseaux =**  

$$[(L_{N-4} + L_{N-3} + L_{N-2} + L_{N-1} + L_N) / [5 * \text{Linéaire de réseau de desserte}]] * 100$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Longueur cumulée du linéaire renouvelé au cours des 5 dernières années	0 km	0 km
Taux moyen de renouvellement des réseaux	0 %	0 %

### 3.7. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P.108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 00% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

	Exercice 2022	Exercice 2023
Indice d'avancement de la protection des ressources en eau	80	80

### 3.8. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P.151.1)



Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés.

	Exercice 2022	Exercice 2023
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées en nombre pour 1 000 habitants	5,07 %	5,05 %

### 3.9. Taux de respect du délai maximal des ouvertures de branchements pour les nouveaux abonnés (P.152.1)

Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants. Il donne le pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable.

	Exercice 2022	Exercice 2023
Délai maximal d'ouverture des branchements eau potable pour les nouveaux abonnés défini par le service (jours)	2 j	2 j
Taux de respect du délai maximal des ouvertures de branchements pour les nouveaux abonnés	93,88 %	87,23 %

### 3.10. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P.154.0)

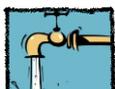


Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture émise en 2022 et impayée au 31/12/2023 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

	Exercice 2022	Exercice 2023	Variation N/N-1
Montant TTC facturé année N-1	169 636 €	179 782 €	+ 5,98 %
Montant TTC des impayés au 31/12/N	2 995,13 €	2 016,94 €	- 32,66 %
Taux d'impayés	1,77 %	1,12 %	- 36,46 %

### 3.11. Taux de réclamations (P.155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

$Taux\ de\ réclamations = \frac{Nbre\ de\ réclamations\ laissant\ une\ trace\ écrite}{Nbre\ total\ d'abonnés\ du\ service} * 1\ 000$

	Exercice 2022	Exercice 2023	Variation N/N-1
Nombre de réclamations	2	1	- 50 %
Taux de réclamations	3,38 ‰	1,68 ‰	- 50,30 %

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Branchements en plomb



		Exercice 2022	Exercice 2023
Branchements en plomb changés dans l'année	Nombre	0	6
	Pourcentage <sup>(1)</sup>	0 %	0,97 %
Branchements en plomb restant à changer en fin d'année	Nombre	10	4
	Pourcentage <sup>(1)</sup>	1,62 %	0,65 %

(1) Pourcentage calculé par rapport au nombre total de branchements

### 4.2. Montants financiers



	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	66 972,63 €	<b>32 802,50 €</b>
Montants des subventions	33 486,32 €	<b>8 200,63 €</b>

### 4.3. État de la dette du service



		Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû)		490 029,51 €	<b>459 131,40 €</b>
Montant remboursé durant l'exercice	Capital	30 757,69 €	<b>30 898,11 €</b>
	Intérêts	9 481,88 €	<b>14 742,06 €</b>

Les montants ci-dessus englobent l'eau et l'assainissement.

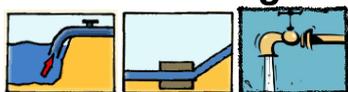
Pour l'année 2023, la date d'extinction de la dette est 2045.

### 4.4. Amortissements



	Exercice 2022	Exercice 2023
Montant de la dotation aux amortissements	0 €	<b>0 €</b>

#### 4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels
Renouvellement des conduites d'eau potable rue Carnot de l'intersection Orgevaux à la sortie du village	28 951,50 € HT

#### 4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P.109.0)



En 2023, le service a reçu 0 demande d'abandon de créances et en a accordé 0. 0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité.

### 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2022	Exercice 2023
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D.101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	1 234	<b>1 258</b>
D.102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	2,0213 €/m <sup>3</sup> (1)	<b>2,1207 €/m<sup>3</sup> (2)</b>
<b>Indicateurs de performance</b>			
P.101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	<b>100 %</b>
P.102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	<b>100 %</b>
P.103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	<b>105</b>
P.104.3	Rendement du réseau de distribution	85,44 %	<b>70,02 %</b>
P.105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	2,28 m <sup>3</sup> /j/km	<b>4,83 m<sup>3</sup>/j/km</b>
P.106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	1,94 m <sup>3</sup> /j/km	<b>4,48 m<sup>3</sup>/j/km</b>
P.107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0 %	<b>0 %</b>
P.108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	<b>80 %</b>
P.109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0 €	<b>0 €</b>
P.151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	5,07 %	<b>5,05 %</b>
P.152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	93,88 %	<b>87,23 %</b>
P.154.0	Taux d'impayés sur factures année précédente	1,77 %	<b>1,12 %</b>
P.155.1	Taux de réclamations	3,38 ‰	<b>1,68 ‰</b>

(1) Prix au 01/01/2023

(2) Prix au 01/01/2024